

Un bilan cantonal à mi-mandat Canton Le Mans 6 (Quartiers Sud – Arnage)

Rendre compte de son mandat est pour nous un principe de base de la démocratie. Aussi, à mi-mandat, il nous semble naturel de vous rendre compte des actions entreprises en votre nom. C'est le sens de ce document.

Le bilan cantonal, présenté dans ce document, détaille, à partir du projet cantonal que nous vous avons proposé lors des élections départementales de mars 2015, l'ensemble des actions entreprises et des progrès réalisés durant ces trois premières années de mandat. Il est probablement incomplet et ne pourra jamais rendre compte de l'essentiel : la richesse des échanges avec chacun d'entre vous.

Nous nous étions alors engagés à être des élus de terrain, proche de vous. Nos permanences, nos rencontres et la mise en place du Conseil cantonal nous ont permis de relever avec passion ce défi de la proximité.

Les encouragements et la satisfaction de ceux d'entre vous que nous avons croisés, reçus et peut-être aidés nous rendent fiers du chemin parcouru ensemble. Nous n'avons pas la prétention d'avoir eu réponse à tous les problèmes soulevés. Mais, nous avons toujours cherché à aider, soutenir et conseiller chacun d'entre vous le mieux possible.

Avec détermination, nous avons suscité, accompagné et défendu de nombreux projets pour améliorer la vie quotidienne de tous.

Nous vous remercions de votre confiance.

Sachant tout l'intérêt que vous porterez à notre démarche, nous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les plus chaleureux.



Christophe COUNIL



Isabelle COZIC-GUILLAUME



*l'énergie
solidaire!*



*L'énergie
solidaire!*

Une méthode : Dialogue & Proximité

Un projet pour le canton Le Mans Sud - Arnage

Élus de proximité par excellence, les Conseillers départementaux doivent avant tout être des élus de terrain, proches et à l'écoute des habitants. Nous nous sommes engagés avec passion dans ce travail de proximité.

La proximité, c'est tout d'abord écouter.

- ♦ **Une centaine de permanences chaque année** soit plus d'un millier de doléances prises en charge dans des thématiques aussi différentes que l'emploi, le logement, l'accès aux droits ou des problèmes de vie quotidienne.
- ♦ Des **temps de rencontre** réguliers avec les associations lors de notre participation aux animations qui rythment la vie du canton.
- ♦ Notre participation aux **visites de quartiers et aux réunions de concertation** sur la partie mancelle du canton.

La proximité, c'est également vous informer.

- ♦ Création d'**un site internet cantonal** permettant de vous informer de notre action www.canton-lemanssud-arnage.fr qui vient compléter le *Blog-notes* de Christophe COUNIL www.ch-counil.com.
- ♦ Publications régulières d'information sur les **réseaux sociaux** à travers trois comptes Twitter : @ChCouncil, @I_Cozic et @LeMansArnage.
- ♦ Publication d'une **lettre d'informations** à mi-mandat pour rendre compte de notre action d'une façon plus large.

La proximité, c'est également vous associer. Nous nous engageons à :

- ♦ Sept réunions du **Conseil Cantonal** qui rassemble les élus, les responsables des associations et les citoyens intéressés pour débattre de tout ce qui fait la vie du canton : Budget départemental, suivi des dossiers du Canton, projet Le Mans Ressort, action sociale départementale. Il est notamment chargé de valider la répartition de la dotation cantonale aux associations du canton.



*L'énergie
solidaire!*

La Solidarité au cœur de l'action du Conseil départemental

Canton Le Mans Sud - Arnage

La Solidarité constitue le cœur de métier du Conseil départemental. C'est la raison pour laquelle aux côtés des élus de Gauche et Républicains, nous tentons de promouvoir au plan départemental et cantonal des propositions novatrices en matière de Solidarité. Toutefois, les questions sociales restent notre principal point de désaccord avec la majorité départementale qui tient assez peu compte de nos propositions et de nos remarques.

La solidarité c'est aider ceux qui vivent dans la précarité.

La politique d'insertion doit permettre le retour vers l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) par un soutien affirmé aux initiatives locales notamment les chantiers d'insertion (cinq sur notre canton) qui bénéficient de conventions d'objectifs pluriannuelles conformément à nos attentes. Toutefois, la politique conduite par la majorité départementale n'est pas satisfaisante sur plusieurs aspects :

- Mise en concurrence des structures d'insertion dans le cadre des appels à projet ;
- Absence de prise en charge des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- Restrictions budgétaires qui mettent en difficultés les structures d'insertion.

De même, nous avons plusieurs fois dénoncé les conditions d'attribution du RSA qui visent à retarder l'ouverture des droits de plusieurs mois ainsi que le suivi souvent inquisitoire des allocataires qui doivent en permanence se justifier. Pour la majorité départementale, la Solidarité est vue comme une charge et non comme un devoir ... pas étonnant que notre proposition de mettre en place un Fonds Départemental de Solidarité destiné à soutenir les publics les plus fragiles ait été rejeté sans débat, ni études.

Sur le plan cantonal, nous sommes très attentifs aux actions engagées apportant notre soutien aux structures et associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de précarité (AIF, chantier d'insertion d'Arnage, DEPAR...). A ce titre, nous soutenons le projet d'épicerie solidaire porté par un collectif dont Isaac FAHMI (Conseiller départemental suppléant) est le trésorier.

La solidarité c'est soutenir les Personnes âgées

Considérant que le maintien à domicile des personnes âgées doit être la priorité de la politique en faveur de nos anciens, nous avons demandé que soit revu les conditions d'intervention des aides à domicile. Là aussi, dans une logique purement comptable, la majorité départementale a refusé toute amélioration de la situation considérant que 15 minutes étaient suffisantes pour lever, laver et faire déjeuner une personne âgée.

Par ailleurs, nous regrettons vivement que le Conseil départemental ait refusé d'apporter son soutien au projet de maison de retraite lucratif sur le site de l'ancienne clinique du Tertre rouge. Le projet est aujourd'hui définitivement abandonné.

La solidarité c'est soutenir les personnes en situation de handicap

La question du handicap, dont le Département est le principal acteur, reste là encore dans une vision purement comptable empêchant tout réel progrès. Toutefois, il faut saluer les efforts pour rendre accessibles les établissements scolaires aux personnes en situation de handicap notamment dans le cadre de la reconstruction des collèges Maroc-Huchepie et Henri Lefeuve (livraison en 2019).

La solidarité c'est aider les jeunes à démarrer dans la vie

Nous regrettons vivement le refus du Conseil départemental de mettre en place un « Contrat de soutien à l'autonomie des jeunes » qui aurait permis d'accompagner sur des objectifs définis conjointement (formation, mobilité, emploi, logement ...) les jeunes de 16 à 24 ans manifestant la volonté d'avancer à travers un projet précis. La mise en œuvre de la Garantie jeunes sous le mandat de François HOLLANDE a pu compenser en partie l'inactivité du Département sur cette question.

La solidarité passe aussi par la Protection de l'Enfance

Nous avons été attentifs à ce que le Département apporte un soutien régulier aux actions de parentalité qui permettent aux parents de mieux appréhender le comportement de leur enfant et l'accompagner dans son éducation. Cela s'est notamment traduit par un soutien à la création du lieu d'accueil Parents – Enfants « Chrysalide » au sein du Centre social des Quartiers Sud.

La solidarité doit aussi s'exercer entre les territoires

Bien que le Département ait affirmé sa volonté de traiter équitablement les territoires, force est de constater que les cantons urbains continuent à ne pas bénéficier des mêmes aides que les territoires ruraux. Par ailleurs, la suppression de la Convention de Développement Local qui permettait d'aider les projets locaux prive les acteurs du canton d'une aide de 132 000 € sur la durée du mandat (22 000 € par an).

Le soutien aux acteurs de terrains.

Dans le cadre de la négociation du nouveau Contrat de ville, nous avons approuvé la décision du Département de recentrer son intervention sur ses principales compétences. Par contre, nous nous sommes opposés à la forte baisse des crédits consacrés à la Politique de la ville alors que les quartiers prioritaires sont plus nombreux et plus étendus que par le passé. En effet, les crédits consacrés à la politique de la ville sont passés de 237 000 € en 2014 à 107 000 € en 2017 soit une baisse de 55% de l'enveloppe en 4 exercices budgétaires.

De la même façon, nous ne pouvons que regretter la baisse régulière des aides aux associations intervenant sur les questions sociales malgré nos vives protestations lors de l'examen des dossiers en Commission permanente.

Par ailleurs, notre intervention a permis de préserver une partie des subventions en faveur de la Maison des habitants d'Arnage sur le volet intégration des Gens du voyage.



*l'énergie
solidaire!*

Sept axes de travail pour notre canton

Canton Le Mans Sud - Arnage

Élus de terrain, les Conseillers départementaux doivent aussi être en mesure de s'emparer des dossiers en suscitant, en accompagnant et en défendant les projets de leur canton. Dans le cadre des élections départementales, nous avons fait le choix de porter nos efforts sur sept axes de travail.

❶ Favoriser le développement économique et la création d'emplois

Dans le cadre de notre action de proximité, nous avons accompagné les efforts de Le Mans Métropole pour favoriser la création d'emplois (exemple : ZAC du Fouillet – Aéroville) et avons été attentifs aux demandes des entreprises et commerces qui se sont adressés à nous.

Toutefois, il convient de rappeler que dans le cadre de la loi Notre, le Conseil départemental a perdu sa compétence économique réduisant considérablement nos marges de manœuvres sur cette question.

❷ Donner la priorité à l'Éducation en soutenant les 5 collèges du canton

Notre canton compte 5 collèges qui rassemblent 1 600 élèves : Henri Lefevre à Arnage, Maroc - Huchepie, Le Ronceray, Les Sources et Vauguyon au Mans. Depuis les lois de décentralisation de 1982 et 2004, la compétence « Collège » appartient au Conseil départemental sur tous les aspects de la vie de l'établissement hormis les questions relatives à l'enseignement.

Ce qu'il faut retenir pour le canton Le Mans 6 :

- Maintien des dotations de fonctionnement et pédagogique permettant de soutenir les projets des équipes éducatives.
- Reconstruction des collèges Maroc-Huchepie au Mans et Henri Lefevre au Mans, la livraison définitive des nouveaux équipements est prévue pour la rentrée de 2019. Si nous avons regretté le recours à un Partenariat Public - Privé pour mener à bien ces projets, nous avons voté les délibérations considérant avoir obtenu les réponses à nos inquiétudes concernant notamment les personnels TOS, la demi-pension, la maintenance des équipements ...
- Restructuration du collège des Sources, les travaux débuteront en juin 2019 pour une livraison partielle en septembre 2020 et septembre 2021.

- Poursuite des opérations de rénovation du Collège Vauguyon : réfection des clôtures et portails, réaménagement des bureaux de la vie scolaire et travaux de stabilisation au feu
- Fermeture du collège Le Ronceray : Malgré la qualité du travail de l'équipe pédagogique reconnu par toute le monde, force est de constater que les effectifs du Collège n'ont cessé de diminuer (150 élèves) et que les résultats sont nettement en dessous de ceux constatés dans l'ensemble des REP du Département. Par ailleurs, on constate une fuite importante des familles qui conduit à une absence de mixité sociale. Face à ce constat, nous aurions pu choisir de lutter contre la fermeture du Collège mais après de multiples échanges avec les différents acteurs du dossier nous avons vite compris que la fermeture était inéluctable, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'une démarche plus constructive. Cette position nous a permis de poser certaines conditions qui ont été entendues :
 - Libre choix pour les familles de scolariser leur enfant dans le collège de leur choix ;
 - Répartition des moyens actuels sur les autres collèges du secteur en fonction du choix des familles ;
 - Maintien des écoles du quartier en REP + (rattachement au collège Vauguyon) ;
 - Possibilité pour les enseignants de bénéficier d'une bonification « Carte scolaire » pour leur mutation ;
 - Déblocage des travaux sur les collèges Les Sources (4M€) et Vauguyon (1M€) ;
 - Transfert du Gymnase du Collège à la Ville du Mans ;
 - Opération d'urbanisme à la place du Collège Le Ronceray ;
 - Vigilance du Département sur les moyens accordés à la MJC et au Centre Social dans le cadre du Contrat de ville pour accompagner les élèves du Ronceray ;
 - Redynamisation du Collège Vauguyon dans le cadre d'un projet pédagogique novateur autour des Arts du spectacle en lien avec l'Institut des métiers du Music-hall.
- Le déploiement du Plan numérique se poursuit. Suite à notre intervention, le déploiement des nouveaux matériels informatique a eu lieu en février 2018 pour le Collège Vauguyon, le collège Henri Lefeuve est programmé pour le 4^{ème} trimestre 2018, le collège Maroc-Huchepie pour son ouverture en 2019, le collège des Sources sera déployé en 2020 -2021 selon l'avancée des travaux.
- La restauration scolaire du Collège d'Arnage est assurée par le Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2017 qui a pris le relais de la municipalité d'Arnage. Par contre, cela a conduit à l'application d'un tarif unique alors que les familles profitaient auparavant de la tarification sociale mise en place par les élus d'Arnage.
- Nous avons voté contre l'augmentation de 3% sur l'ensemble des tarifs de restauration scolaire pour la troisième année consécutive, augmentation qui pénalise une fois de plus les familles les plus modestes.

③ Agir pour la Tranquillité publique

La Sécurité des biens et des personnes reste une thématique forte de notre canton c'est pourquoi nous avons appuyé les efforts des communes du Mans et d'Arnage pour favoriser la tranquillité publique et obtenir un renforcement des patrouilles de Police et de Gendarmerie.

Nous avons obtenu le maintien des moyens mis en œuvre par le Département dans le cadre de sa compétence de prévention de la délinquance :

- Présence des équipes de prévention spécialisée dans les quartiers du Mans (Ronceray, Glonnières et Vauguyon) avec l'extension du dispositif aux plus jeunes.
- Maintien des subventions aux actions de parentalité visant au renforcement des liens parents-enfants car c'est dès le plus jeune âge que doit commencer l'apprentissage du respect des règles de vie en société.
- Construction de la nouvelle Caserne des pompiers « Le Mans Sud Métropole » sur le site du Fouillet – Aéroville.
- En lien étroit avec le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage, nous avons été attentifs au respect des procédures permettant de lutter contre le stationnement anarchique des caravanes. Nous avons obtenu une subvention de 60 000 € du Conseil départemental pour la réalisation d'une aire de grand passage (travaux dans le courant de l'année 2018).

Par ailleurs, dans le cadre de sa délégation municipale, Christophe COUNIL assure un suivi particulier de cette thématique. Son action s'est notamment traduite par la mise en place d'une Police municipale de 24 agents au Mans.

④ Améliorer et défendre notre cadre de vie

Notre canton est agréable à vivre car il juxtapose harmonieusement espaces verts et zones d'habitat. Dans notre action, nous veillons à ce que l'ensemble des projets prenne pleinement en compte cette dimension environnementale plus que jamais nécessaire.

- Suivi et soutien des opérations de construction et de réhabilitation des logements sociaux pour lesquelles l'aide du Conseil départemental reste trop limitée.
- Accompagnement de la réalisation d'un nouveau tronçon du Boulevard Nature via la Grande Sapinière.
- Refus du Conseil départemental de se doter d'une Charte de l'Eau permettant de prendre en compte l'ensemble des aspects de cette question.
- Mise en place à notre initiative d'un Conseil consultatif des riverains du Circuit réunissant les collectivités, le Syndicat mixte des 24 heures, l'ACO et les associations

de riverains pour évoquer toutes les questions liées à l'usage du Circuit. Deux réunions se sont tenues en février 2017 puis en mai 2018.

- Transmission de plusieurs plaintes de riverains de l'aérodrome Le Mans – Arnage concernant les nuisances liées à certains usages de l'aérodrome (nuisances sonores liées au parachutisme ou à l'école de pilotage notamment). Nos interventions ont notamment permis la délocalisation de l'activité de parachutisme sur La Flèche.
- Demande de la mise en place de dispositifs antibruit le long de la déviation Sud-Est afin d'assurer une plus grande tranquillité des riverains. Même si notre demande est refusée par le Conseil départemental à ce jour, nous continuons à travailler activement sur cette question en lien avec les riverains concernés.
- Suivi du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire cantonal en lien avec l'opérateur Orange. Multiples interventions pour accompagner les usagers.

5 Assurer le maintien d'un nombre de médecins suffisant

Notre canton, notamment dans sa partie mancelle, est confronté à la diminution de la présence des professionnels de santé comme les médecins généralistes et les chirurgiens-dentistes remettant ainsi en cause l'accès aux soins d'une partie de la population. Conformément à nos engagements, nous avons soutenu et accompagné plusieurs actions :

- Accompagnement de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier de Vauguyon (ouverture : 1^{er} trimestre 2018) permettant à terme l'arrivée de 3 médecins généralistes.
- Soutien actif à l'Association des professionnels de santé dans les quartiers politique de la Ville qui souhaite développer en lien avec les médecins généralistes des actions de prévention.
- Contacts réguliers avec les professionnels de santé pour les accompagner dans leurs projets.
- Interventions pour obtenir que l'État reconnaisse notre canton comme un territoire prioritaire afin de permettre d'attribuer des aides aux professionnels de santé s'installant sur notre territoire.
- Interventions auprès du Conseil départemental ayant permis que l'ensemble du Canton bénéficie des mêmes aides à l'installation des médecins que dans le reste du Département.

⑥ Faciliter et sécuriser les déplacements

Notre proposition de mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Déplacements permettant de mieux organiser l'intermodalité entre les différents modes de transport en commun n'a pas été retenue par la majorité départementale. Toutefois, nous avons été actifs pour défendre les projets routiers sur le réseau départemental du canton :

- Multiples interventions concernant l'entretien et la réglementation sur les routes départementales irriguant notre canton.
- Sécurisation du virage d'Arnage et de la RD 140 vers Mulsanne par la réalisation d'un rond-point.
- Interventions pour obtenir une meilleure desserte du Pôle excellence sportif notamment à travers l'inscription du recalibrage de la RD 92 qui relie Arnage à Ruaudin via la zone du Cormier au nouveau Schéma routier départemental (les travaux sont prévus pour la fin du mandat départemental).

Par compte, il convient de noter l'abandon définitif du projet de déviation Arnage - Ponthibaut permettant de relier la route du Lude au rond-point de la Belle-étoile du fait des contraintes environnementales et de la très forte opposition des riverains de ce secteur.

Enfin, nous avons accompagné la fusion de l'association de gestion de la Piste d'Éducation Routière d'Arnage avec Carbur'emploi afin de préserver cet outil indispensable à l'éducation routière. Nous avons obtenu un maintien des aides du Département.

⑦ Encourager la vie associative

L'accompagnement de la centaine d'associations de notre canton a également été au cœur de notre action à travers une présence régulière aux manifestations et un soutien appuyé dans la mise en œuvre de leur projet.

Nous avons dénoncé la forte baisse de la dotation cantonale aux associations. En effet, depuis 2016, chaque canton dispose d'une enveloppe calculée en fonction du nombre d'habitants avec 0,72 € par habitant. En 2017, notre canton a bénéficié d'une dotation de 20 155 € soit une somme en baisse de 25% par rapport aux anciennes modalités de calcul des dotations.

La répartition de la dotation cantonale est validée chaque année par le Conseil cantonal et tient compte de l'intérêt de l'action présentée pour les habitants du canton, de l'importance du public concerné, notamment du public jeune et du caractère innovant du projet ou de l'action. En 2017, 49 associations ont été soutenues avec des subventions allant de 150 € à 1 200 € pour les plus importantes.